

DELEGATION PROVINCIALE DU SUD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'OCEAN

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION DES  
POPULATIONS DANS LE CADRE DU PROJET DE CLASSEMENT  
DE LA FORET COMMUNALE D'AKOM II**

Suivant lettre n°001/L/L11-01/SP.- du 10 Janvier 2008 de Monsieur le Sous-Préfet d'Akom II invitant les Chefs des villages de Bibindi, Bibolé, Malomba, Nlokeng, Toko, Abiéte, Mvié à assister à la réunion de sensibilisation à Abiéte le Lundi 21 Janvier 2008 à 12 heures précises, accompagnés de leurs principaux notables et autres administrés, vu l'impraticabilité des tronçons de route Bibindi-Abiéte ne permettant pas à l'équipe de sensibilisation d'aller de village en village comme il est prévu dans la Décision n°1354/D/MINEF/CAB.- du 26 Novembre 1999 fixant les procédures de classement des forêts du domaine forestier permanent de la République du Cameroun, cette réunion s'est tenue à la chefferie d'Abiéte.

L'équipe de sensibilisation était composée de :

- MM - NNA Francis Durand, DDFD de l'Océan.....Président
- EYA'A ALO'O Clément, SP Akom II.....Membre
- ONDOA ENYENGUE, CPCFC Akom II.....Rapporteur
- MIMBOALE Henri, CSDF de l'Océan.....Pers. adhoc
- DONGMO, Chef de Service Pro. Forêts/Sud.....-//-
- ZENGUE Gaston, CPCFC Mellen-Réserve.....-//-

L'ordre du jour portait sur :

- Mot de bienvenue de Monsieur le Maire d'Akom II
- Mot de Monsieur le Sous/Préfet d'Akom II
- Mot du représentant du Délégué Provincial du Sud
- Intervention du Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de l'Océan
- Divers...

A 13 heures 45 minutes , à l'ouverture des travaux, Monsieur le Maire a invité l'assistance à entonner l'hymne et après il a souhaité une bienvenue et un bon séjour à Akom II à tous les participants.

Le Sous/Préfet dans son mot introductif a rappelé les raisons de cette rencontre qui a fait l'objet de la lettre sus-citée, il a tout de suite passé la parole

aux Techniciens de l'administration forestière et de la faune pour des amples éclaircissements techniques sur le processus de classement des forêts.

Avant les explications techniques, le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de l'Océan, Chef de Mission de la commission de sensibilisation a d'abord présenté les membres de l'équipe, et tout de suite Monsieur le Sous-Préfet a demandé de faire le contrôle des présences des riverains des villages concernés par le projet, *il a ensuite passé la parole au représentant du Délégué Provincial des Forêts et de la Faune du Sud.*

Prenant la parole, Monsieur DONGMO CSPF/Sud a dit que conformément à la loi n°94/01 du 20 Janvier 1994, portant régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche *en son article 20, le domaine forestier national est constitué des domaines forestiers permanent et non permanent*

Le domaine forestier permanent est composé des forêts classées soit dans le domaine privé de l'Etat (forêts domaniales), soit dans le domaine privé des communes (forêts communales). Parmi les forêts domaniales on retrouve les aires protégées (parcs nationaux, réserves de faune, etc.) et les unités forestières d'aménagement (UFA). Les défrichements notamment à des fins agricoles sont interdits dans toutes les catégories de forêt du domaine permanent. Mais dans les UFA et les forêts communales (FC), les autres activités rurales (chasse, pêche et cueillette...) peuvent être *pratiquées suivant des conditions fixées par l'acte de classement et le plan d'aménagement de chaque forêt.*

Le domaine forestier non permanent est constitué des terres forestières susceptibles d'être affectées à des utilisations autres que forestières, on retrouve ici les ventes de coupe et les forêts communautaires.

Pour terminer, le représentant du Délégué Provincial des Forêts et de la Faune du Sud a rappelé aux populations riveraines que la forêt communale n'est pas la forêt du Maire, c'est une zone de forêt que l'Etat pourra décider d'attribuer à la Commune afin de la gérer pour le développement de l'ensemble de l'Arrondissement d'Akom II, *qu'elles se mettent derrière le Maire pour l'aboutissement de ce projet.*

Le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de l'Océan dans son intervention a d'abord défini le principe de classement des forêts qui est une répartition des espaces *entre différents usages : exploitation forestière, chasse sportive, activités rurales, etc.* et un partage plus équitable des responsabilités de gestion et des bénéfices entre tous les acteurs pour une action plus efficace en faveur de la conservation et de la gestion des écosystèmes.

Les forêts camerounaises subissent aujourd'hui des dommages importants dus principalement à une surexploitation des ressources fauniques et des mauvaises pratiques d'exploitation forestière. Pour faire face à ces préjudices, le gouvernement camerounais a décidé de classer les nouvelles aires protégées en zone forestière et des forêts de production, tel est le cas du projet de la forêt

communale d'Akom II qui nous a réuni ici aujourd'hui, ceci étant défini comme action provisoire du gouvernement.

La bonne gestion du potentiel naturel dans les forêts de production est une priorité pour la conservation et le développement, c'est dans ce cas que le gouvernement propose le classement de la forêt d'Akom II dans le domaine privé de ladite commune.

**NB** : les interventions lors de la présente assise se faisaient en français et en boulou

Continuant son intervention, le Délégué Départemental a donné les différentes étapes à réaliser dans le but de classer une forêt dans le domaine permanent à savoir :

- Préparation de la note technique préliminaire d'information ;
- Avis au public ;
- Sensibilisation des autorités administratives et des élites locales ;
- Sensibilisation des populations ;
- Travaux de la commission de classement ;
- Préparation des texte à soumettre au Premier Ministre.

Cette 4<sup>ème</sup> étape qui nous réunit ici aujourd'hui serait réalisée en 2007, mais avec les élections législatives et municipales, les affectations à la tête de la Délégation, le changement à la tête de la Commune, elle a connu ce retard, la sous-commission d'Arrondissement est descendue sur le terrain aujourd'hui rencontrer les populations riveraines, les propositions étant faites sur la base des travaux au bureau d'inventaire de reconnaissance générale et d'interprétation des photographies aériennes... *J'aspect social n'étant pas suffisamment pris en compte*, les dispositions légales sur le classement des forêts ayant prévu la consultation des communautés rurales, notre commission est descendue sur le terrain pour faire tout dans le sens de rester fidèle au concept de gestion participative que sous-entend la politique nationale, notre objectif : impliquer tout le monde pour prendre en compte les préoccupations de tous acteurs, expliquer aux populations riveraines l'objet du classement de la forêt, leur intérêt à participer et aussi les risques qu'elles encourent si les limites de cette forêt seraient définies sans leur participation.

Tout de suite, le Délégué Départemental a donné la superficie du projet à savoir 19.500 ha et a défini les limites qui sont en générale naturelles.

Après ces brillants exposés des techniciens des Eaux et Forêts, le Sous-Préfet a passé la parole aux riverains, leurs préoccupations étant trop attendues.

### **Le Chef de village de Tsengué :**

Question : Le village Mvie partage les mêmes limites que mon village Tsengué, mais Mvie est concerné par le projet de classement de la forêt communale, notre village est écarté, pourtant nous souhaiterions aussi bénéficier des avantages de cette forêt communale ?

### **Le Chef de Service Provincial des Forêts du Sud**

Réponse : La forêt communale d'Akom II n'est pas la forêt d'une localité, elle est la forêt de l'Arrondissement d'Akom II, et déjà sur la carte à grande échelle, Tsengué est un riverain du projet qui bénéficiera des mêmes avantages de la forêt communale que les autres localités.

### **ENGOLO Gustave, ex Conseiller Municipal**

Question : Quelle est la profondeur réservée à la bande dite villageoise ou agricole ?

### **MVONDO, Notable**

Question : Il intervient presque dans le même sens, il dit qu'au delà de 7 km de la route, il y a Monsieur SALLA qui a créé sa palmeraie et les pygmées qui sont installés à plus de 6 km en forêt, quel sort leur sera réservé lors du classement de la forêt communale ?

Réponse : Le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune a d'abord rappelé aux intervenants que la limite de la forêt (proposition) est la Tsengue, il a saisi cette occasion pour demander à toutes les populations de rassembler toutes leurs doléances qu'elles soumettront à la commission départementale pour examen et descente sur le terrain pour le constat de l'existence réelle des plantations, des champs, des habitations, des forêts sacrées et autres sites de valeur traditionnelle reconnue par les riverains à l'instar des grottes et autres.

L'équipe qui descendra sur le terrain va arrêter les doléances à porter à l'attention du gouvernement en vue de leur insertion dans le cahier des charges du classement définitif, il peut y avoir des enclaves ou des déguerpissements.

### **MENGUE Etienne, Notable**

Question : il souhaite que les administrations chargées du processus de classement de la forêt communale procède à une grande campagne de sensibilisation des populations sur les limites de la future forêt communale ce qui permettra aux riverains de mieux préparer leurs réserves sur le projet.

Réponse : Le Délégué Départemental a rassuré les populations qu'il multipliera avec le concours du Maire les cartes et la description de la zone du projet de la forêt communale et il les mettra à la disposition des communautés le plus tôt possible.

Coordonnateur

**NKOMITYANG, Délégué Provincial du PNPD du Sud (Elite du coin)**

Prenant la parole, le Délégué Provincial du PNPD du Sud a constaté qu'au cours des débats certains riverains mal informés ne s'intéressent pas au projet de classement, il a tenu d'abord à leur dire que le gouvernement loin de nuire ses populations, initie les projets pour le développement de tous et des générations futures dans l'esprit de lutter contre la pauvreté et c'est pour cela qu'il associe les populations à toutes les étapes du processus de classement pour leur participation pleine et entière dans la conservation et la gestion saine des ressources forestières, elles sont des véritables partenaires de l'Etat pour la sauvegarde des forêts.

L'heure n'est plus au temps où l'Etat prenait des décisions au niveau de la haute hiérarchie et les imposaient aux populations. Pour illustrer ce cas, il a donné l'exemple de son village Adjap-Yessok où d'un côté de la route l'Etat a classé la réserve forestière de la Kienké-Sud et de l'autre côté il a attribué les terres à HEVECAM sans le consentement des populations.

Vu l'importance du projet, il a demandé à ses frères de se souder les coudes et d'encourager le Maire d'aller jusqu'au bout pour un développement de l'Arrondissement d'Akom II à l'instar de l'Arrondissement de Djoum qui a la première forêt communale du Sud.

**BIKO'O Samuel, Chef de village de Mvie-Yessok**

Question : Depuis les blancs, plusieurs projets sont passés ici, aujourd'hui c'est la forêt communale d'Akom II, qu'est ce que l'Etat fait pour nous sortir de ce sous-développement ?

Réponse : Le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de l'Océan a dit que les projets sont passés sans laisser de traces surtout la route, mais avec le projet de la forêt communale d'Akom II, la gestion étant un long processus pouvant s'étaler sur plus de trente ans, les populations peuvent s'attendre à beaucoup de chose :

- Le désenclavement du secteur (exploitation forestière ne pouvant se faire sans route) ;
- L'amélioration de l'habitat ;
- L'électrification rurale ;
- La construction des écoles, centres de santé, marché... ;
- La création et aménagement des aires de jeu ;
- La création des emplois ;
- Le petit commerce ;

- Le développement de l'éco-tourisme...

Bref tout ce qui sera arrêté dans le plan simple de gestion de ladite forêt qui, dans sa mise au point prendra en compte les avis motivés des populations riveraines sur tous les aspects.

**ABOSSOLO Didier, Notable**

Question : Pour le moment nous devons apprêter nos doléances à soumettre à la commission départementale, quelle est la composition du comité paysan-forêt, sa mission, sa durée et la qualité des membres ?

Réponse : Le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune ayant constaté que ces comités n'existaient pas lors de ces assises, a d'abord donné la composition, il s'agit de :

- Le Chef de village ;
- Un membre du comité de développement du village ;
- Un représentant des élites intérieures ;
- Un représentant des élites extérieures ;
- Deux représentantes de l'association des femmes ;
- Un représentant des planteurs ;
- Un représentant des jeunes.

La mission du comité est :

- Animation, Sensibilisation dans le village
- Information (des domaines forestiers)
- Participation à l'exécution des plans de gestion forestière
- Participation à l'exécution des travaux en forêt (surveillance, contrôle avec le Chef de Poste et dénonciation)

Le comité a un mandat de trois ans renouvelables, les critères de choix ou les qualités de membres sont :

- L'engagement pour l'intérêt général de la communauté
- L'honnêteté
- Le dynamisme
- L'esprit d'initiative
- La disponibilité.

Les membres du comité paysan-forêt sont des représentants des populations. Ils travaillent pour l'intérêt général, leur préoccupation première est l'amélioration de la qualité de vie des communautés, ils veillent à la défense des intérêts des paysans.

Pour terminer, le Délégué Départemental a chargé le Chef de Poste de Contrôle Forestier et de Chasse d'Akom II de descendre sur le terrain dans les plus brefs délais pour assister les communautés à la formation des comités paysans-forêts.

Coordonnateur

NKOMITYANG, ~~Délégué~~ Provincial du PNPD du Sud (Elite du coin) rappelle aux populations qu'avec le processus de décentralisation, la participation pleine et entière des populations est considérée dans la nouvelle loi forestière comme une condition essentielle pour la réussite de la nouvelle politique forestière. Cette participation vise à faire des populations des véritables partenaires de l'Etat dans tous les processus de développement.

Les deux doivent conjuguer leurs efforts pour la sauvegarde et la gestion rationnelle des ressources forestières et fauniques pour le bien-être de tous et des générations futures.

Il a demandé aux populations présentes d'appuyer la Commune pour l'aboutissement de ce projet appelé à développer l'Arrondissement d'Akom II.

Le Chef de Service Provincial des Forêts du Sud, invite les riverains à soutenir le Maire dans ses démarches pour l'avancée de ce projet car il a constaté que ce projet est l'initiative de la Commune même.

Le Maire d'Akom II tend la main aux populations afin que ce projet puisse voir le jour dans les meilleurs délais.

Il était 16 heures 30 minutes quand le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Akom II clôture les travaux sous une note de satisfaction. Il a souhaité un bon retour à toutes les délégations./-

LE RAPPORTEUR

LE PRESIDENT DE SEANCE



*Voja Enyegue Tobias*  
*Res, Zoology; DIP, Env. Scs;*  
*DIP, TEF, DIP, PMS.*

*EYAA ALD'O CLEMENT*

# CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE D'AKOM II

ABIETE, LE 21 JANVIER 2008

REUNION DE SENSIBILISATION DES POPULATIONS RIVERAINES

VILLAGES CONCERNES :

## FEUILLE DE PRESENCE

N°	Noms et Prénoms	Qualité / Fonction	Signature
1	DON GILBERT PIERRE	Représentant DP (NINP/Krou)	
2	KISSANA ABRAHAM	Représentant C.S.P.F./Sud	
3	Eya'a Alis tlement	Secrétaire Akom II	
04	Salomon NKO'DMINSTYANG	Coordo. P.M.S.P. Sud	
05	HIMBOALE HENRI	C.S.F. Océan	
06	NNA Francis	DD/DINFOR/Océan	
07	INDO AKAM	Président d'Akom II	
08	MBA Amouan	Chef Village Abiete	
09	NDIM BOWLA	Notable	
10	Abe soko Didier	chef village Bibali	
11	MITAM Joseph	notable	
12	Mengue Roger	Chef BiBindi	
13	MVONDO Seth-Robert	Notable de M'vô	
14	Biyô's AlRhons-	Notable Abute	
15	Woo Emmanuel	chef Malomte	
16	KZOO Damien	Notable	
17	MVONDO Abel	enseignant retraité	
18	Engolo Gustave	Notable	
19	BINDJA		
20	Abossole B Jean marc	chef TOKO	
21	Emam Daniel	chef Abiete	
22	H. Eya. Aila Emcat	chef tr. Tyengue	

CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE D'AKOM II

ABIETE, LE 21 JANVIER 2008

REUNION DE SENSIBILISATION DES POPULATIONS RIVERAINES

VILLAGES CONCERNES :

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Noms et Prénoms	Qualité / Fonction	Signature
23	Medjo Jason	chef de village thio	comj
24	NKomo David	NOTABLE	
25	Kotto Aboula II	Maître	Aboula II
26	Erina Martin	notable de Toho	
27	Mme MBA Pauline	Notable Abiete	Mme Ndé
28	Mme Zman Rose	Membre Abiete	
29	Mbang Celine	Membre Abiete	
30	Aboussolo Philippe	membre Abiete	Aboussolo
31	Mozé Roger Joseph	- - -	
32	Abou Samuel	!!!	Abou -
33	Mengue Pierre	conseiller 17	
34	NKO'o Akono	Notable Muie	
35	Engollo Bis	Notable Muie	Eng.
36	Abou Buis Albert	C.B.R.D.P.C. thio	Abou
37	Mwondo Alexandre	cultivateur	MAlex
38	MINKOUWOU	FABRICE	
39	AROMO ABA	ESTHERE	A esther
40	Zeh Bernadette	Membre	ZB
41	Ebontou Esther	Ménagère	Emé
42	Oko Jeanne	celle Porteur	Jeanne
43	Zo'Bo Claude	Membre	Zo'Bo
44	Kosso Abosso	Agent du Poste forestier	Kosso -

# CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE D'AKOM II

ABIETE, LE 21 JANVIER 2008

## REUNION DE SENSIBILISATION DES POPULATIONS RIVERAINES

### VILLAGES CONCERNES :

### FEUILLE DE PRESENCE

N°	Noms et Prénoms	Qualité / Fonction	Signature
45	ABOZLO Emma	Pres. Nat. Akom II	
46	ZENBUE Gaston	EPCE Akom II	
47	ABOZLO MAURICE	Comm. Akom II	
48	EMASSI PAUL-VICTOR	CB AKOM II	
49	TAKOWA MOUSSA	A.C.B AKOM II	
50	Ayi Pierre	C. Municipal	
51	AKAM XIDONGO P. JEAN	C. MUNICIPAL	
52	NDONGO Elie Jérôme	C. Municipal	
53	ERBA'AMEDOU Serge-Bruno	TEF / poste forestier AKOM II	
54	ONDOWA EHYEGUE TOBIAS	TEF (Chef Poste Akom II)	
55	Mme Chra Rose	C. Municipal	
56	Mme Ebessio Hinette	2 <sup>e</sup> adj. au Maire	
57	ZANGA Wulfried	1 <sup>er</sup> Adj. / Maire	
58	Duoro Elaine Jordan	C. Municipal	
59	Oba H Nkanga	adj. p	G.B.
60	Oba Samuel	adj. p	
61	Messingue Fernand	plancteur	
62	Sankoufou	plancteur	
63	Motta Abanda	conseiller	
64	Edong Emmanuel	plancteur	
65	Nyango Emmanuel	- - -	
66	Oba Prang Fumi	- - -	

CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE D'AKOM II

ABIETE, LE 21 JANVIER 2008

REUNION DE SENSIBILISATION DES POPULATIONS RIVERAINES

VILLAGES CONCERNES :

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Noms et Prénoms	Qualité / Fonction	Signature
67	DUMOLI	Cultivateur	[Signature]
68	ABOSSOLO Norbert	Agriculteur	[Signature]
69	Adjap Jean Marie	Monseigneur	[Signature]
70	Monti Bayart	Semi	[Signature]
71	Konemekuk Martin	Notable	[Signature]
72	NKO Emile	Notable	[Signature]
73	OYON MOISE	NOTABLE	[Signature]
74	Le Claude Xavier	Enseignant E.P. Abiete	[Signature]
75	MBA Theodore	Agriculteur	[Signature]
76	ABOSSOLO Jean-Aicari	Notable	[Signature]
77	BIKÖ Samuel	cultivateur	[Signature]
78	MWABUO GID	R	[Signature]
79	Doudou Armand	Cultivateur	[Signature]
80	Mwondo J. Avenir	Abatteur	[Signature]
81	AKOHO Jean Pierre	Scienc	[Signature]
82	Etrabé Moïse	ciens	[Signature]
83	EKABÉ Jeanne	cultivatrice	[Signature]
84	MEDJOË Patrice	maçon	[Signature]
85	Angizamo Benivie	menagere	[Signature]
86	Bilé Parfait Durand	Chanffeur	[Signature]
87	OBAM Raymond	cultivateur	[Signature]
88	Idaman Nidam	cultivateur	[Signature]



# CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE D'AKOM II

ABIETE, LE 21 JANVIER 2008

## REUNION DE SENSIBILISATION DES POPULATIONS RIVERAINES

### VILLAGES CONCERNES :

### FRAIS DE PRESENCE ET AUTRES DEPENSES

N°	Noms et Prénoms	Qualité	Montant	Emargement
1	MBA Amouón	Chf Abite		
2	Abessolo Didier	Chf. Biéde		
3	Abessolo Jean Marc	Chf TOKO		
4	Mengue Roger	Chf Bikindi		
5	Medjo Jazon	Chf Mvie		
6	Wou Emmanuel	Chf Matouba		
7	BIDJA	Chf M. Kérouk		
8	EMASSI PAUL-VICTOR	CB AKOM II		
9	ABOU MALI			
10	ONDRA EMMERANT	Chf Poste Akom II		
11	ABSOLO Emmanuel	Personnalité		
12	ZENGUE Gaston	CPFC/MEVI		
13	NDO AKAM	Marie Akom II		
14	Salomon NKO'OMINTYANG	Coordo PNDP Sud		
15	Eya'a Alou Merimé	Em. P. Akom II	200 000	
16	BONGORO Neno	Rep DP Mouton	200 000	
17	NSANA ABRAHAM	Rep chf/Rep frch	150 000	
18				
19	NGUIE NBOUENGE Theophile	G-FA		
20	EBA'A NEDOU Serge B	CSFA		
<b>TOTAL</b>				

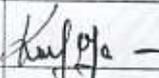
# CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE D'AKOM II

ABIETE, LE 21 JANVIER 2008

REUNION DE SENSIBILISATION DES POPULATIONS RIVERAINES

VILLAGES CONCERNES :

FRAIS DE PRESENCE ET AUTRES DEPENSES

N.°	Noms et Prénoms	Qualité	Montant	Emargement
1	KOSSO ABOSSE	G.F-A		
2	TAKOUA TROUSSE	ACB AKOM II		
3	Ayi Pierre	Conseiller M.		
4	Mme Nna Rose	C Municipal		
5	Akam Ndongo P. Jean	C. Municipal		
6	Zanga Wulfried	1er Adjoint M.		
7	EVEZO'o ASSE	2 <sup>em</sup> Adjoint M.		
8	Mme Mvondo Doudou	Conseiller		
9	M. Ndongo Jérôme	conseiller		
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
<b>TOTAL</b>				